

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c
Réclames, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.
SAUMUR.
30 fr.
16
8
Poste :
35 fr.
18
10
On s'abonne :
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 AOUT 1886

DEUX ÉCHECS

Les tristes personnages auxquels les destinées de la France sont confiées et qui la conduisent à la ruine viennent de lui faire subir encore de nouveaux échecs. Ils augmentent la série; malheureusement nous ne sommes pas au bout.

On a vu d'après les dernières nouvelles de Rome que le Vatican avait conclu une entente directe avec la Chine pour la protection des catholiques de cet empire. La cour de Pékin sera représentée auprès du Saint-Siège par un ambassadeur. Le Saint-Siège de son côté enverra en Chine M^r Agliardi. Son Eminence aura la qualité de délégué apostolique et d'envoyé extraordinaire.

Cette décision de la cour de Rome a été combattue par M. de Freycinet, auquel elle est pas sans causer un vif déplaisir. Il aurait voulu qu'on insultât la religion catholique à Paris, qu'on se préparât à la persécuter en France, qu'on y injuriât ses ministres et qu'en même temps, en Chine, au vertu du traité de Tien-Tsin, conclu en 1860, entre l'Angleterre et la France d'un côté et la Chine de l'autre, la France fût chargée de défendre en Chine les intérêts des catholiques.

Pendant que la République chasse en France les congréganistes des écoles et des hôpitaux, que le ministre des cultes enlève systématiquement aux desservants, le gouvernement français aurait protégé en Chine les catholiques et les établissements de propagande que les missionnaires auraient cru devoir fonder.

Ce rôle très légitime et dont une nation catholique devait être fière n'est plus du tout celui qui convient à la République. Après le traité de Tien-Tsin, nous devons protéger non-seulement les missionnaires et les institutions de propagande françaises, mais de plus notre protectorat s'étendait à ceux des missionnaires italiens, espagnols, anglais qui voyageaient dans l'empire avec

des passeports délivrés par les représentants de la France. C'était une situation considérable, surtout aux yeux des Orientaux. Mais encore une fois elle n'est plus dans les données actuelles de la République.

Dès qu'on a su à Paris que le Vatican avait entamé des négociations avec la Chine, la presse radicale tout entière a déclaré que la France devait se débarrasser du protectorat des chrétiens en Chine et qu'elle devait laisser aux autres nations le soin de protéger les chrétiens d'Orient, non pas ceux de Chine, mais ceux de toute l'Asie, la Syrie et la Palestine comprises.

De quoi se plaignent alors le ministre des affaires étrangères maintenu au pouvoir avec l'appui des radicaux et les feuilles opportunistes? Le Pape, en agissant comme il l'a fait, a montré que malgré tout le regret que le Saint-Siège doit avoir en limitant ses relations avec un Etat appelé autrefois le fils aîné de l'Eglise, il ne peut pas cependant ignorer ce qui se passe en France.

Les journaux opportunistes trouvent que ces incidents sont de nature à avancer le jour où la République supprimera le budget des cultes, et rappellera l'ambassadeur qu'elle a au Vatican. Sur ce point, nous sommes persuadé que les catholiques ne peuvent se faire aucune illusion. Entre les républicains qui veulent anéantir la religion catholique, en disant bien haut qu'il faut détruire toutes les superstitions, une lutte à mort est engagée; par conséquent, si les catholiques au moment des élections ne parviennent pas à vaincre leur adversaires, ils sont perdus. C'est évidemment pour cette raison que Léon XIII n'a pas voulu se laisser prévenir à propos des affaires de Chine, par un événement sinon certain, au moins probable.

Les affaires de Chine ne sont pas la seule préoccupation des républicains. Du côté de l'Orient, la situation ne paraît pas du tout s'améliorer.

L'empereur d'Allemagne et l'empereur d'Autriche vont se réunir à Gastein. Déjà leurs ministres, le prince de Bismarck et le

comte Kalnoky ont eu de nombreuses conférences à Kissingen. Ils assisteront aux entrevues de leurs souverains.

L'Angleterre se rapproche de l'Allemagne et elle pourra bien entrer dans l'alliance, sinon des trois Empires, au moins des deux.

L'Italie, dont les engagements contractés avec l'Allemagne et l'Autriche vont arriver à échéance, se prépare à les renouveler.

M. le comte de Launay, ambassadeur d'Italie à Berlin, qui devait prendre ces jours-ci son congé habituel, a été invité par M. de Robilant à ajourner son départ.

Il est évident qu'il se prépare en ce moment des alliances dont l'importance n'a pas besoin d'être signalée.

Une dépêche de Munich du 5 août publiée par le *Journal des Débats* annonce que le prince de Bismarck pendant son séjour à Munich aura dit au prince régent qu'il était très satisfait du résultat des conférences qu'il venait d'avoir à Kissingen avec le comte de Kalnoky. Il a ajouté qu'il avait la certitude qu'une alliance de la Russie et de la France était moins probable que jamais.

Nous le croyons sans peine. Quelle est la grande puissance en Europe qui voudrait s'allier avec un gouvernement de fantoches, ne sachant pas le matin ce qu'ils seront le soir?

La France isolée en Europe et consommant sa ruine à l'intérieur, jamais, même le soir de la bataille de Sedan, le prince de Bismarck n'aurait osé rêver un pareil succès. Nous comprenons qu'il daigne protéger de temps à autre les républicains qui mentent ses faveurs.

Il leur doit bien cela.

A. LENTHÉRIC.

Chronique générale.

On lit dans l'Agence Havas :

« Les derniers avis du Tonkin constatent que les Pavillons-Noirs existent encore sur certains points. Le brigandage n'est pas encore entièrement détruit, mais la situation

ne nécessite nullement l'envoi des renforts.

» L'effectif européen est suffisant pour maintenir l'ordre. On organise des troupes indigènes.

» La Chine exécute loyalement le traité. »

Le *Standard* se dit en mesure d'affirmer que contrairement aux assertions de plusieurs journaux français, l'Angleterre et l'Allemagne sont restées complètement étrangères aux négociations qui ont lieu entre la Chine et le Vatican.

Ces deux puissances n'auraient même connu les négociations engagées que lorsqu'elles étaient déjà très avancées.

A propos des correspondances bien connues du général Boulanger, le *Figaro* a reçu la lettre suivante :

« La lettre adressée le 13 février 1879 au duc d'Aumale par le général Boulanger constitue, vu les circonstances où elle a été écrite, un acte politique au premier chef, et non une simple politesse.

» A la date du 13 février 1879, on était à quinze jours de la démission du maréchal de Mac-Mahon. Or, on sait quelle avait été la cause de la retraite prématurée du Maréchal : il avait refusé de signer un décret sur les grands commandements militaires qu'il considérait, disait-il dans son message, « comme contraire aux intérêts de l'armée, et par suite, à ceux du pays. »

» Les républicains de toutes nuances réclamaient au contraire le changement des titulaires des grands commandements militaires et l'application stricte de la loi de 1873 qui limitait à trois ans la possession d'un commandement de ce genre.

» Il leur fut donné satisfaction dès le 13 février par un décret de M. Jules Grévy, contresigné Gresley. Par suite de ce décret, neuf commandants de corps d'armée étaient mis en disponibilité. Mais trois d'entre eux étaient désignés pour inspecter des corps d'armée : MM. le duc d'Aumale, Deligny et Douai.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE VIEUX MUSICIEN

Par Marthe LACHÈSE

Le moment où elles allaient atteindre la porte de l'église, une voiture les dépassa et s'arrêta devant cette même porte. La dame en deuil en regardant, entra dans l'église et s'approcha du maître.

Elle trempait son doigt dans l'eau sainte quand elle vit M^{lle} et M^{lle} Suber s'approcher aussi. Alors, avec une politesse nuancée d'une dignité sévère, elle leur présenta l'eau bénite.

La baronne et sa fille touchèrent le doigt de la dame reconnue, la remercièrent par un salut et continuèrent à travers les chaises. La dame monta les marches tout à coup à droite du transept, se baissant sur le banc seigneurial, l'ouvrit et s'agenouilla devant le Dieu sculpté.

— C'est la comtesse de Nahaut, murmura M^{lle} Marguerite le voyait bien. Elle avait pâli. Cette femme qui disposait de son sort, c'était cette comtesse, cette femme au regard perçant, et, dans un instant, elle allait être son juge!

— Mon Dieu! pensa la pauvre enfant, puisqu'elle vous a reçu ce matin, inspirez-lui la charité!

Au moins la comtesse était-elle seule pour représenter ce monde d'élite, dont les paysans ne pouvaient ni partager, ni même soupçonner les exigences musicales. L'église se remplissait peu à peu. Les laboureurs, dans leurs habits du dimanche, avaient un air joyeux. Un vague parfum de lavande et de roses sèches sortait des mouchoirs éclatants, des vestes brodées, des coiffes chastes comme un voile et gracieuses comme une parure. Oh! si ces femmes qui, même modestes, tiennent à leur beauté, ces hommes qui, même sérieux, aiment à avoir bonne mine et fière tournure, savaient tout ce qu'ils perdent quand ils immolent les usages de la bourgade natale aux préjugés des villes! Ils garderaient avec jalousie ces traditions et ces costumes qu'ils abandonnent trop souvent. Quoi de plus charmant qu'une population rustique en habit de fête, groupée dans un ensemble qui la fait embrasser d'un coup d'œil, surtout lorsque, réunie dans le temple, elle conserve ce calme et cette gravité qui la rendent respectable en même temps que pittoresque et ajoutent à la beauté des lignes la sympathique beauté de la physionomie.

M^{lle} et M^{lle} Suber n'étaient pas beaucoup en état de goûter ces considérations. Elles priaient. Laquelle, de la mère ou de la fille, faisait monter

vers Dieu la supplication la plus ardente? Ah! sans doute, c'était encore la mère!

L'autel achevait de se parer. Les plus beaux bouquets, les dentelles des grands jours, les candélabres, tout arrivait peu à peu entre les mains du sacristain et de la sœur du bedeau, sage personne dont le concours n'était demandé que pour les grandes cérémonies. Le souffleur, radieux, était déjà assis près de son levier. Il regardait presque avec dédain le gars intrépide qui, pendu à la corde de la cloche, bondissait sur le sol comme une balle élastique.

Tout à coup, le roulement d'une voiture se fit entendre. Puis une famille fort distinguée entra dans l'église. Un second roulement précéda l'entrée d'une seconde famille. Au dernier moment, ce fut en se pressant, en avisant un endroit vide ici et une chaise là, que des assistants riches, élégants, souriants, se placèrent dans le vieux temple.

M^{lle} Suber frissonnait. Tous les manoirs des environs allaient-ils donc envoyer leurs habitants assister à l'inauguration solennelle de l'orgue de Plou-Brao? Pour ne plus rien voir, Marguerite fermait les yeux. Mais, dans son bonheur, le souffleur, tout près d'elle, disait presque haut : « Quelle affluence! quelle fête! quelle fête! »

Tout organiste, jaloux de s'unir au sentiment général, aurait sans doute jeté à l'assemblée un

Introït fulgurant. De cent pas sur la route, on aurait entendu résonner cette grande voix que chacun voulait connaître. Mais Marguerite ne tenait pas à prendre si vite possession de l'instrument.

Enfin, la cloche cessa de sonner. Presque aussitôt, le recteur, en aube et en étole, entonna l'*Asperges me*.

Un long soupir sortit des lèvres de M^{lle} Suber. Il n'y avait plus à attendre.

Comme le condamné qui, tout à coup, se décide et marche d'un pas ferme au supplice, Marguerite se leva brusquement. La main de sa mère saisit la sienne et ces deux mains également froides, également tremblantes, se serrèrent...

La jeune fille monta les degrés de l'orgue, poussa le tabouret, s'assit devant les claviers, posa les pieds près des pédales, les mains à la hauteur des touches... Son cœur battait à lui rompre la poitrine, un vertige montait à son front, elle ne voulait pas le sentir, elle ne voulait rien craindre... Elle attendait le signal.

La clochette l'annonça : les chantres le donnèrent. Dans le chœur, deux voix entonnèrent le *Kyrie eleison*. Leurs modulations ne furent pas longues. Marguerite leva les yeux au ciel, et, de ses mains presque raidies, mais décidées, elle frappa le clavier. L'orgue resta muet comme une tombe. Dans son trouble, la pauvre enfant avait

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12, et de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange.

VENTE SUB LICITATION

En six lots,
DE
DIVERS IMMEUBLES

Consistant en :
Batiments d'habitation avec dépendances, Maison avec Jardin, Vigne, Terres et Prés,
Le tout situé communes de Saint-Lambert-des-Levées et de Saumur, Dépendant des successions de MM. Jean PÉAN-LUZÉ et Paul PÉAN.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, le dimanche 5 septembre 1886, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le Tribunal civil de première instance de Saumur le vingt-quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de :

1^o M^{me} Henriette Luzé, veuve de M. Jean Péan, en son vivant jardinier, ladite dame demeurant à Saumur ;

2^o M. Henri Péan, jardinier, demeurant également à Saumur, île d'Offard,

Demandeurs, ayant M^e LE RAY pour avoué,

Contre : M. Charles-René Roulier, marchand, demeurant à Saumur, rue de Lorraine, pris en qualité de tuteur naturel et légal de Emile-Charles et Charles-René Roulier, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec M^{me} Henriette Péan, son épouse, décédée ;

Défendeurs, ayant M^e ALBERT pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé de M. Jean Marty, jardinier à Saumur, rue de Lorraine, pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Roulier, sus-nommés,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques des immeubles dépendant des successions de MM. Jean Péan-Luzé et Paul Péan, sur les lotissements et mises à prix ci-après fixés d'office par le Tribunal.

DÉSIGNATION

I. — Commune de Saint-Lambert-des-Levées.

1^{er} Lot.

Au Gros-Caillou : Bâtiments comprenant une chambre à feu séparée par une cloison du sieur Armenou, grenier au-dessus séparé du même par un mur en parpaing, une écurie en face de la chambre, à côté un hangar dans lequel est un pressoir casse-cou, garni de ses ustensiles, grévé du droit de faire du vin au profit du sieur Armenou, pendant le temps des vendanges seulement ;

Trois mètres carrés de terrain dans la cour à prendre au bout sur l'ancienne route de Tours touchant l'écurie et la moitié indivise du surplus de la cour après prélèvement de la portion Armenou ;

La moitié du puits près la maison qui est commun avec Armenou ;

Un jardin attenant à la maison et à la cour d'une contenance de vingt ares quatre-vingts centiares et formant moitié d'un plus grand jardin de même origine dont l'autre moitié appartient à M. Armenou ;

Six ares cinquante centiares de jardin de l'autre côté de la levée aboutissant à l'ancien bras de la Loire et joignant des deux côtés M. Armenou ;

Et deux parcelles se joignant, dont l'une plantée en vigne prise à la suite du jardin dans l'ancien bras de la Loire, contenant ensemble dix ares soixante-neuf centiares.

Mise à prix, quatre mille francs, ci..... 4.000

A reporter... 4.000

Report... 4.000

II. — Commune de Saumur.
2^o Lot.

Une maison, sise rue d'Offard ou des Saulais, composée d'une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, converti en ardoises, bas côté en planches, jardin entouré de murs, le tout d'une contenance de un ares trente-sept centiares, joignant au midi le chemin de la prée d'Offard, au levant la Douve, au couchant Touchais, au nord Cocuau.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

3^o Lot.

Un morceau de vigne, aux Rivières, d'une contenance de onze ares, joignant au nord la route de Saumur à Varrains, au sud-ouest le chemin de Saumur à Saumoussay, au sud-est Gasnault et Gondouin, fossé mitoyen entre, au nord Har-douin.

Mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400

4^o Lot.

Un morceau de terre et rangées, aux Vigneaux, contenant trois ares quatre-vingt-quinze centiares, d'une largeur de sept mètres quinze centimètres, joignant au levant le chemin, au midi Gasté, au couchant Bougreau, au nord Gouby.

Mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150

5^o Lot.

Cinq ares quarante-cinq centiares, au Pré-Pinguet, joignant au levant le Thouet, au midi veuve Gouby-Morricet, au couchant Videgrain, au nord le sixième lot.

Mise à prix, deux cent quarante francs, ci..... 240

6^o Lot.

Six ares soixante-six centiares au Pré-Pinguet, joignant au nord Robineau-Baron, au levant le Thouet, au couchant Videgrain, au midi l'article ci-dessus.

Mise à prix, deux cent soixante francs, ci..... 260

Total des mises à prix : cinq mille quatre cent soixante francs, ci..... 5.460

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-six.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur le août mil huit cent quatre-vingt-six, folio case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

A LOUER PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Avec Ecurie et Jardin,
Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU, place de la Bilange. (438)

A VENDRE MAISON

Avec Jardin, Ecurie et Remise

Située rue d'Orléans, 78.

S'adresser à M^{me} MORDBRET, boulevard de Saumur, 44, Angers.

A VENDRE

Un PHAËTON de maître, en très-bon état, et un HARNAIS neuf avec bouclerie cuivre.

S'adresser à M. BALME, 14, quai de Limoges, à Saumur. (349)

Les Grands Magasins de Nouveautés

MEXME FRÈRES

Venant de terminer

LEUR INVENTAIRE

Mettent en Vente

GRANDE QUANTITÉ DE

COUPES ET COUPON

ESTIMÉS A DES PRIX INÉDITS DE BON MARCHÉ

RABAIS ÉNORMES SUR TOUTES LES NOUVEAUTÉS

OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

Au Rayon de

CONFLECTIONS POUR DAMES

Tous les articles vendus en solde sont payables comptant, sans escompte.

A LOUER

DE SUITE

PETITE MAISON d'habitation

Avec cave, pressoir, cuve, pompe, bassins, etc.,

Jardin et petite Vigne plantée d'arbres fruitiers, d'un seul tenant et clos de murs.

Le tout est situé grande route du Pont-Fouchard à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve GUICHARD, au Pont-Fouchard.

BAINS DE MER

Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)

Billet d'aller et retour de 15 et 30 jours, avec 40 et 49 0/0 de diminution.

A LOUER

Deux Chalets

Sur la Plage.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

MANUFACTURE

DE
PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison Lépicié et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Rue de la Visitation, 16,

Grand choix d'OBJETS MOBILIERS de toute sorte : vieux meubles, glaces, selences, objets d'art, argenterie, armes, etc. — Visible tous les jours.

A VENDRE

Un beau Cheval bai, très-doux, âgé de cinq ans, taille 1^m 65, se monte et s'attelle.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN CHIEN COUCHANT
S'adresser à M. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, rue du Temple, 11.

EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG

10 Médailles d'Or 10

Diplômes d'Honneur

Exiger le fac-similé de la signature J. v. Liebig

Partout où la viande fraîche est difficile à obtenir ou trop chère, le véritable Extrait de viande LIEBIG est précieux et d'une économie notable pour la préparation instantanée de bons bouillons sains et confortants, de sauces, des légumes et de toutes sortes de mets. Cet Extrait se conserve indéfiniment.

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Se vend chez les Épiceries et Pharmaciens

Offres et Demandes

Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande une comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

M. NORMANDINE, pharmacien, Saint-Jean, demande un homme pour commencer la pharmacie.

UN JEUNE HOMME, ayant travaillé dans le commerce de gros, cherche un emploi, soit dans un magasin, soit pour faire des écritures.

S'adresser au bureau du journal.

LEÇONS de français et de répétitions. — Prix modérés. — S'adresser au bureau du journal.

ASSURANCES ON DEMANDE des agents de bonnes Compagnies. — S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE Fumier de Cheval S'adresser au bureau du journal, 13, rue d'Alsace.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.